

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 188-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.531

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PBD (Riem, Iffwil) (porte-parole)
PBD (Frutiger, Oberhofen)
PBD (Stähli, Gasel)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Gestion économe des surfaces nécessaires à l'administration cantonale et préservation des ressources cantonales

Le Conseil-exécutif est chargé de réviser les lignes directrices de la gestion immobilière datant de 1993 en tenant compte des normes et des indicateurs d'autres cantons, de sorte à

1. définir des normes claires concernant les types d'espace ;
2. exploiter au mieux le potentiel de densification ;
3. réduire le besoin en surface de l'administration cantonale dans les locaux qui lui appartiennent et dans ceux qu'elle loue ;
4. évaluer régulièrement le besoin en surface ;
5. exercer une gestion active et transparente des locaux dans tous les offices ;
6. faire en sorte que le besoin en surface corresponde à l'état réel des postes (équivalents plein temps).

Développement :

Dans le contexte du programme d'allègement 2018, la charge financière en matière de gestion immobilière (n° 49.4.1) doit être réduite par la compression des dépenses de location, la densification des surfaces administratives et l'optimisation des sites. La façon concrète de procéder et de mesurer cette réduction n'est cependant pas claire. Tous les offices ont en fait pour tâche permanente de réévaluer leurs besoins en locaux.

La gestion des espaces au sein de l'administration cantonale manque de clarté et de transparence. Le canton de Berne ne dispose pas de normes adaptées en matière de gestion immobilière. D'autres cantons ont des normes de surface et d'aménagement ainsi que des plans de distribution des locaux. L'Université de Berne et la HESB sont les seules à exercer une gestion active des locaux. Autant dire que le vaste portefeuille immobilier du canton nécessite une gestion beaucoup plus active.

On constate que les offices se réservent un nombre disproportionné de bureaux individuels. La location récente de locaux au Nordring 8 en est un exemple. Avant la reprise de ce bien immobilier par la Justice cantonale, la Poste et PostFinance offraient sur la même surface près du double de postes de travail, qui étaient tous de bonne qualité.

Il n'y a pas de demande de bureaux en espace ouvert. A l'avenir, cependant, les nombreux bureaux individuels ou conçus pour deux devraient céder la place aux bureaux pouvant accueillir plus de personnes. L'infrastructure des postes de travail sera ainsi plus efficace et plus flexible. Les besoins et la satisfaction des collaborateurs ne sont pas en contradiction avec les exigences de productivité et d'efficacité du canton.

L'auteur de la motion est convaincu qu'il existe un grand potentiel d'économie. Le fait que l'administration quitte les belles bâtisses de la vieille ville de Berne pour s'installer dans des bâtiments fonctionnels et modernes ainsi que le réexamen de l'ensemble du portefeuille immobilier cantonal permettront à l'administration cantonale de fonctionner de manière plus efficace et économique.

Motivation de l'urgence : en rapport avec le programme d'allègement 2018, les dépenses liées à la gestion immobilière doivent être diminuées en densifiant les surfaces administratives.

Destinataire

- Grand Conseil